



N° 09-3

SAISON 09-10

DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE**VOLET N° 1** du 18 MAI au 12 JUIN 2009 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Messieurs

-
- Numérotés
-
-
- Classés 17 et plus
-
-
- Classés 13 à 16
-
-
- Classés 5 à 12

Dames

-
- Numérotées
-
-
- Classées 14 et plus
-
-
- Classées 10 à 13
-
-
- Classées 9 et moins

Le classement à retenir est celui en vigueur à la date de la demande de mutation
Pour calculer votre nouveau classement, divisez votre nombre de points par 100 et gardez les chiffres avant la virgule.**Informations joueur**

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement Pts N° de licence Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté

Numéro

Intitulé

De la ligue

Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

Informations Critérium fédéral 2008/2009

Participation Oui Non

Niveau lors du dernier tour

Avis

Ligue recevante date

Fédération date

Indemnité de formation

Année de Naissance

Classement 2009/2010

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



N° 09-3

SAISON 09-10

AVIS DE MUTATION**VOLET N° 2** du 18 MAI au 12 JUIN 2009 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	17 et plus	13 à 16	11 à 12
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	N° 1 à 20 26,50 €	N° 21 à 100 18,40 €	N° 101 et plus 16,30 €	14 et plus 14,30 €	10 à 13 11,20 €	8 à 9 7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16